

Annonces Légales

Arrêté 2022-173 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 en Martinique

En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CONSTITUTIONS

FI31325

Par ASSP en date du 30/08/2023, il a été constitué une SAS dénommée :
TOLERIE PEINTURE AUTOS
Sigle : T.P.AUTOS
Siège social : 18 Lotissement THORAILLE LA VALLEE 97215 RIVIÈRE-SALÉE
Capital : 1000 €
Objet social : Tôlerie, Carrosserie, Peinture Autos,
Président : M MAURICE-BELAY Lucien
Constant demeurant 18 Lotissement THORAILLE LA VALLEE 97215 RIVIÈRE SALÉE Martinique (Française) élu pour une durée de 10 ans.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles ou les actions sont cessibles avec l'accord du président de la société aux tiers

Durée : 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

FI31329



Sébastien TRIPET et Julien MARRY
Notaires associés
11 Allée des Moulins - Menard-Catolpe - 97231 LE ROBERT (Martinique)
Téléphone: 05 96 28 20 21 / Télécopie: 05 96 28 48 99
Mail: sgt@7211.primoindesnotaires.fr
Site Web: www.7211.primoindesnotaires.fr
Parking gratuit sur place
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région de la Martinique

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date à DUCOS, du 2 octobre 2023, il a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MARREY**
Siège social : **C/ GM LE LAMENTIN (97232), Lotissement Les Hauts de California.**

Durée : **99 années** à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : **MILLE EUROS (1.000,00 EUR)**

Objet : En France et à l'étranger : la location de biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'acquisition de terrains, droits immobiliers et droits à construire et/ou lots de volume et/ou de copropriété, ainsi que l'acquisition de tous biens et droits pouvant en constituer la dépendance ou l'accessoire comme de tous biens et droits qui seraient nécessaires à la réalisation de l'objet social ; la signature de tout contrat, protocole ou promesse d'accord nécessaire à la réalisation de l'objet social ; la vente des biens immobiliers dans le cadre d'une activité de marchand de biens, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Cessions d'actions : les cessions entre associés seuls sont libres.

Président : **Monsieur Nicolas MARRY**, demeurant à FORT-DE-FRANCE (97200), 7, rue des Lutins, Didier,
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de FORT-DE-FRANCE

Pour avis Le Président

contact@lelegis.fr

MARCHÉS PUBLICS

FI31330



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
Commune de Sainte-Luce

AVIS DE RESULTAT DE MARCHÉ

1. Référence de l'avis d'appel public à la concurrence :

Profil acheteur Sainte-Luce, 972_20230622W2_01 du 22/06/2023

Journal le Legis annonce visible sur le site <https://www.lelegis.fr/annonces-legales/?journalnumero=800>

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Commune de Sainte-Luce - rue Schœlcher - hôtel de ville 97228 Sainte-Luce
Tél:05-96-62-50-01 Fax:05-96-62-30-15

Objet du marché : REALISATION D'UNE SUR-TOITURE AU PAVILLON DE LA JEUNESSE CULTURE ET SPORT

2. Procédure de passation : Procédure adaptée suivant articles L 2123-1 et R2123-1 à R2123-4 du code de la commande publique

3. Attribution du marché :
- Marché attribué à l'entreprise : **VERTIGE SAS** pour un montant de **173 736.22€ HT**

4. Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/10/2023

Fait à Sainte-Luce le 06/10/2023

Le Maire Nicaise **MONROSE**

FI31331



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
Commune de Sainte-Luce

AVIS DE RESULTAT DE MARCHÉ

1. Référence de l'avis d'appel public à la concurrence :

Profil acheteur Sainte-Luce, 972_20230707W2_01 du 07/07/2023 Journal le Legis annonce visible sur le site

<https://www.lelegis.fr/annonces-legales/?journalnumero=803>

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Commune de Sainte-Luce - rue Schœlcher - hôtel de ville 97228 Sainte-Luce
Tél:05-96-62-50-01 Fax:05-96-62-30-15

Objet du marché : ACQUISITION D'UNE TRACTOPELLE

2. Procédure de passation : Procédure adaptée suivant articles L 2123-1 et R2123-1 à R2123-3 du code de la commande publique

3. Attribution du marché :

- Marché attribué à l'entreprise : **BA-MITEL SAS** pour un montant de **118 000.00€ HT**

4. Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/10/2023

Fait à Sainte-Luce le 06/10/2023

Le Maire Nicaise **MONROSE**

MARCHÉS PUBLICS

FI31332



SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Sainte-Luce, SAINTE-LUCE, F. Courriel : courrier@mairie-sainte-luce.fr, Code NUTS : FR

Adresse(s) internet :
Adresse principale :

<http://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil acheteur :

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public
I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE
Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : ACQUISITION D'UNE STRUCTURE SCÉNIQUE COUVERTE PERMANENTE

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 34514700

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte : STRUCTURE SCÉNIQUE COUVERTE PERMANENTE

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Matériel scénique

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 34514700

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations : STRUCTURE SCÉNIQUE

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en jours : 180

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2) DESCRIPTION

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet-programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Matériel scénique

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

II.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.1) DESCRIPTION

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

16 novembre 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s)

Annonces Légales

Arrêté 2022-173 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 en Martinique

En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

sée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français
IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :
ou
Durée en mois : (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 17 novembre 2023 - 08:00
Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT
Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif, SCHOELCHER CEDEX, F

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

06/10/2023

Le Maire Nicaise MONROSE

F131333



PROCEDURE ADAPTEE

AVIS DE MARCHÉ

I - Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

Commune de SAINTE LUCE
Hôtel de ville
97 228 SAINTE LUCE
Tel:05 96 62 50 01 Fax:05 96 62 30 15
www.sainteluce.fr

II - Objet du marché :

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA LOCATION DE CHAPITEAUX

Montant annuel maximum de 15 000 € TTC

III - Durée du Marché : Le marché est conclu pour un an (1) reconductible 2 fois.

IV - Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent :

Le marché est financé par les fonds communaux.

V - Type de procédure : Procédure adaptée suivant articles L 2123-1 et R2123-1 à R2123-3 du code de la commande publique

VI - Date limite de réception des offres : 25 Octobre 2023

VII - Date d'envoi à la publication : 06 octobre 2023

VIII - Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

IX - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Certificats, attestations et déclarations visés aux articles R2143-3 à R 2143-4 du code de la commande publique et autres justificatifs mentionnés dans le règlement de consultation

X - Modalités de retrait du dossier de consultation des entreprises

Il devra être téléchargé sur le site :

www.marches-securises.fr

XI- Critères de sélection des candidatures :

* Garanties et capacités financières

* Situation économique et financière de l'entreprise présentée à travers ses comptes financiers

XII- Critères de sélection des offres

Offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée selon le critère suivant :

Critère unique : Prix

XIII - Adresse auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus :

Ordre administratif: www.marches-securises.fr

XIV- Adresse où les offres doivent être transmises : les offres devront être déposées sur le site www.marches-securises.fr

Fait à Sainte Luce le 06/10/2023

Le Maire Nicaise MONROSE

Notre

adresse mail :

contact@lelegis.fr

Notre

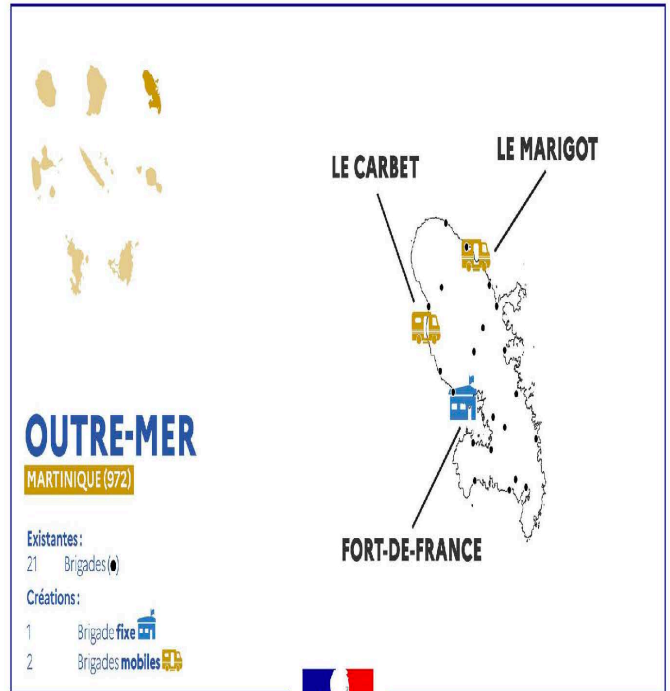
téléphone :

05 96 70 54 38

Sécurité

Fanny Fontan

Trois nouvelles brigades de gendarmerie en Martinique



Trois nouvelles brigades de gendarmerie en Martinique (Infographie des services de l'Etat)

Emmanuel Macron a annoncé le 2 octobre dernier la création de 238 brigades de gendarmerie sur l'ensemble du territoire national. Trois nouvelles brigades (deux mobiles et une fixe) seront déployées en Martinique, venant renforcer les 21 existantes.

Le président de la République s'y était engagé en janvier 2022, lors d'un discours consacré à la sécurité intérieure à Nice. Et depuis plusieurs mois, l'Élysée et le ministère de l'Intérieur travaillaient avec des maires et des parlementaires afin d'établir la répartition de ces brigades en zone rurale.

Lundi 2 octobre, alors en déplacement à Tonneins dans le Lot-et-Garonne, Emmanuel Macron a dévoilé la liste des 238 brigades de gendarmerie qui seront créées entre ce mois de novembre et 2027. « Cette mesure vise à la fois à renforcer le service public de la sécurité dans nos territoires, alors que près de 500 brigades avaient été supprimées au début des années 2000, mais également à adapter le maillage territorial de la gendarmerie aux évolutions de la démographie et de la délinquance » indique dans un communiqué la préfecture de la Martinique le jour-même.

Ces nouvelles brigades, dont certaines seront fixes (93) et d'autres mobiles (145), proposeront aux habitants des services tels que l'accueil du public, l'accueil des victimes ou encore la prise de plaintes. Elles renforceront la présence des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire en complétant le maillage assuré par les 21 brigades de gendarmerie déjà existantes en Martinique.

Expression du souhait du Président de la République de travailler à l'échelle de chaque territoire, à la demande du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chaque préfet a conduit entre septembre 2022 et avril 2023 une concertation avec les élus, en particulier avec les maires. A la suite de ce processus de concertation locale inédit et après présentation au Président de la République, une brigade fixe (à Fort-de-France) et deux brigades mobiles (au Carbet et Marigot) ont été retenues en Martinique. A cette annonce, Serge Letchimy, le Président du Conseil Exécutif de la CTM s'est félicité de la création, en Martinique, de ces trois nouvelles brigades de gendarmerie suite aux demandes formulées dans le cadre du Contrat Territorial de Prévention et de Sécurité de la Martinique. « Depuis le début de l'année 2023, le Président du Conseil Exécutif avait également interpellé le Ministre de l'Intérieur à différentes reprises sur la création de ces brigades et sur les moyens complémentaires à mettre en œuvre rapidement sur la question de la sécurité avec notamment le doublement des effectifs d'enquêteurs en Martinique, la réouverture du poste de douane de Saint-Pierre, le renforcement des moyens de contrôle en mer avec l'installation urgente de radars côtiers assurant la surveillance des eaux martiniquaises » avance la CTM. Pour rappel, lors de la séance plénière du 27 juillet 2023, l'Assemblée de Martinique a acté la mise en place du Contrat Territorial de Prévention et de Sécurité de la Martinique entre la CTM, l'Etat, l'Association des Maires et le Conseil National des activités privées de sécurité de Martinique. Ce contrat, qui s'articule autour de 60 mesures, vise à apporter une réponse collective et concertée à l'augmentation de la criminalité, en mobilisant l'ensemble de l'arsenal des moyens techniques et humains au service de la sécurité des Martiniquais.